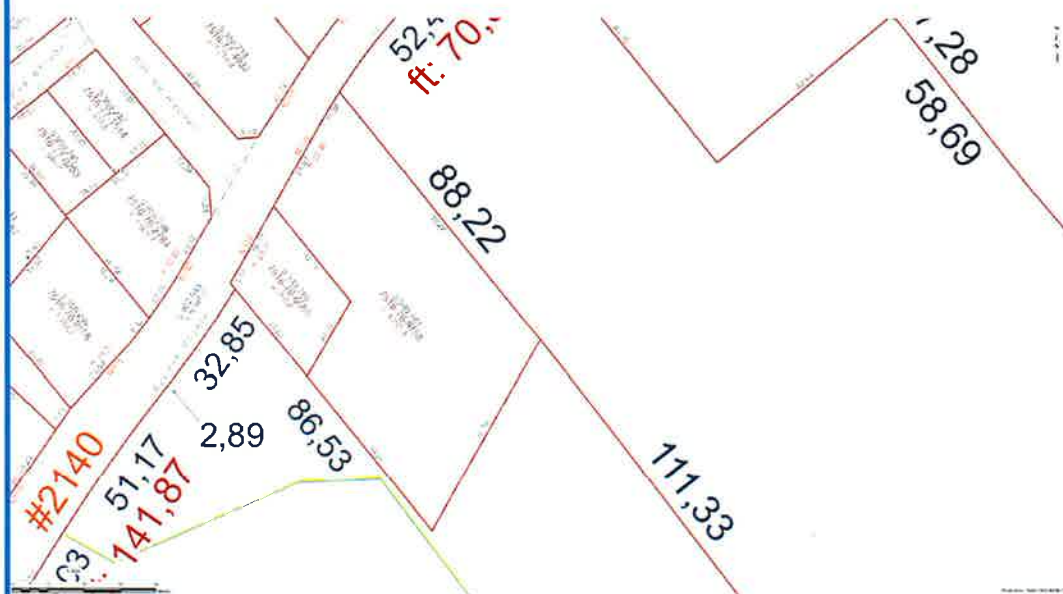


RÈGLEMENT MUNICIPAL

Avis public est par la présente donné aux personnes intéressées de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- Que le Conseil municipal, à une séance tenue le 3 août 2020, a adopté le projet de règlement suivant :
 - #19-788 modifiant le règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (règlement n° 20-776);
- Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 8 septembre 2020 à 20 heures, au 33 rue de l'Église en la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges. L'objet de cette assemblée est de consulter la population sur ce règlement;
- Que le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité située au 33, rue de l'Église à Saint-Ferréol-les-Neiges, au bureau du secrétaire-trésorier;
- Que les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du secrétaire-trésorier;
- Que le projet de règlement #19-788 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Cette disposition s'applique aux lots 5 949 760 et 5 949 761.



Avis numéro : 2020-57

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges, le 14 août 2020



François Drouin, directeur général
et secrétaire-trésorier-adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, François Drouin, directeur général et secrétaire-trésorier-adjoint de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (33 rue de l'Église)
2. Service d'urbanisme (150 rue du Moulin)
3. Église (3432 avenue Royale)
4. Marché du village Dany Drouin (3405 avenue Royale)
5. Marché Mont-Ste-Anne (1899 boulevard les Neiges)
6. Garage Daniel Morency (4571 avenue Royale)

Le 14 août 2020, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat,
le 14 août 2020.



François Drouin, directeur général
et secrétaire-trésorier-adjoint